

Les échos du Conseil de Faculté

Plusieurs points importants étaient à l'ordre du jour de ce Conseil plénier du 23 novembre 21.

1-Les capacités d'accueil pour l'année universitaire prochaine ont été votées. Cela concerne le cycle Master, avec une approche désormais par parcours et non plus par mention et la Première année de Licence. Une réflexion de fond doit être engagée sur l'accueil des étudiants en première année de Licence et la création d'un nouveau groupe de cours en L1 est une piste à explorer. Pour l'an prochain, une baisse limitée des capacités d'accueil en L1 est décidée pour le parcours le plus important en effectifs : 1900 auxquels s'ajoutent les 150 (LAS). Le but est d'afficher des capacités d'accueil conformes à nos possibilités réelles.

2-En ce qui concerne la procédure de sélection des étudiants à l'entrée en Master pour 2022, une réunion est prévue jeudi 25 novembre avec la conférence des doyens pour la mise en place d'une plateforme nationale dès cette année avec un calendrier commun pour toutes les Facultés et un système de validation des vœux de type Parcoursup. Le but est de coordonner les opérations au niveau national, d'avoir des effectifs consolidés beaucoup plus tôt que durant les deux dernières années et de limiter les recours.

3-Les trois Présidents de section ont informé le Conseil de Faculté des choix qui ont été faits par les sections en matière de recrutement de professeurs et maitres de conférences pour l'année prochaine. Une nouvelle collègue sera accueillie début janvier comme professeur de droit privé à l'issue du concours d'agrégation : le Pr Zoë Jacquemin, à laquelle nous souhaitons la bienvenue. Le Conseil réitère sa préoccupation concernant la science politique.

4-Un compte rendu a été fait sur le travail des commissions compétentes de la Faculté en matière d'attribution des bourses d'excellence et de mérite qui ont été augmentées cette année ainsi que sur les soutiens financiers que nous accordons aux étudiants s'inscrivant à des concours de plaidoiries.

5-Le projet de statuts concernant l'évolution de notre Faculté vers une Ecole de droit de l'article L713-9 du Code de l'éducation a bien avancé grâce à de multiples consultations. C'est un projet équilibré et qui se situe dans une démarche de progressivité. Il a été envoyé à tous les membres du Conseil de Faculté. Il a été également remis au Président et au Vice-Président gouvernance de notre Université. La création de l'Ecole de droit est bien actée dans le contrat établissement 2022-2026. En attendant le retour de l'établissement sur nos propositions, la réflexion se poursuit sur le fond. L'essentiel est que les juristes se soient emparés collectivement de cette réflexion et que nous disposions désormais d'une base de travail solide et concrète.

6-La réflexion reprend sur le calendrier universitaire, sous l'égide la CFVU.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique